

L'arrivée de notre nouveau PDG a presque coïncidé avec l'annonce d'un résultat financier de 657 millions d'€ pour le seul EPIC SNCF, annonce suivie de près par son discours, devant le Conseil d'Administration le 19 mars dernier, dans lequel il affiche ses ambitions. **Mais où sont les cheminots dans les 14 pages de son discours ? Très exactement dans 2 paragraphes de 7 lignes chacun !** Un paragraphe pour expliquer qu'il veut susciter un « choc d'envie », sans omettre d'afficher sa volonté d'un nouveau contrat social et managérial et un pour expliquer qu'il y a trop de cheminots et qu'il faut encore faire des efforts de productivité. C'est peu en regard de ce qui justifie, à lui seul, notre présence dans l'entreprise : le salaire (prétendre le contraire... serait un manque de franchise).

**Il est intéressant de le suivre partout où ses intentions sont affichées. Alors, où en est-on aujourd'hui ?**

#### **AUGMENTATIONS GÉNÉRALES**

Elles se traduisent sur les exercices 2007 et 2008, par une perte de pouvoir d'achat de 1,6 % (1,1 % en 2007 et d'ores et déjà 0,5 % en 2008). Ils représentent environ 131 millions d'euros. Il faut savoir rapprocher cette somme du dividende ponctionné par l'État sur nos excédents budgétaires : 131 millions d'€ !

#### **INDIVIDUALISATION DE LA RÉMUNÉRATION**

La GIR fait l'objet d'une forte augmentation en 2008, augmentation non pas des bénéficiaires, mais des sommes allouées. Les règles d'attribution, par essence contestables, font qu'il y aura autant de « perdants », ceux qui ne toucheront rien (10 %) que de « gagnants », ceux qui toucheront le maximum (10 % aussi). Les salariés de la SNCF n'ont pas vocation à être payés en fonction de l'atteinte d'objectifs.

#### **Et demain, que nous réserve M. PEPY ?**

C'est tout d'abord au séminaire des managers des 10 et 11 janvier derniers qu'on découvre certaines de ses intentions. C'est ainsi qu'il invite à la tribune le PDG de la FNAC qui dévoile sa conception « l'abolition des augmentations générales de salaires pour cibler sur des augmentations individualisées liées au respect des attitudes ». En clair, augmentation à la tête du client et gare à ceux qui ont le toupet de donner simplement leur avis. C'est d'ailleurs cette politique salariale qui a été à l'origine de puissants mouvements de grève étrangement pas ou peu médiatisés.

On peut, dès lors, imaginer par exemple l'impact d'une période de maladie dans un tel contexte...

#### **Avec la CGT et son UFCM, dites non :**

- **à une politique salariale** qui ne garantit pas, à minima, le pouvoir d'achat de tous.
- **aux augmentations de la GIR.** C'est un piège ! Partout où de telles évolutions ont eu lieu, elles se sont traduites par une diminution des augmentations générales, et au final et sur la durée, des salaires réellement perçus. Croire qu'on sera toujours le meilleur, outre la précarité que cela représente, ne nous met jamais à l'abri de la maladie ou de tout autre accident de la vie. Les rythmes déjà difficiles que M. PEPY veut accélérer, risquent de placer bon nombre de cadres en situation de fragilité et, si nous ne sommes pas vigilants, d'écarter parfois ceux qui croyaient le plus aux bénéfices promis. Dans ce système, les salariés ne sont jamais gagnants !
- **à la participation aux bénéfices.** Elle n'est pas au choix des salariés. Ils ont, par ailleurs, massivement renouvelé leur confiance aux OS qui y sont opposées. Si M. PEPY entend respecter un tel veto, il ne doit pas remettre cette option sur le tapis. Personne n'est dupe de la volonté d'instrumentaliser ce dossier pour essayer de monter les OS les unes contre les autres... et de favoriser celles qui sont les plus dociles...

**Union Fédérale des Cadres et agents de Maîtrise CGT – Cheminots**

**Expression du Groupe National Cadres**

01 49 88 61 00 – fax : 01 48 57 95 65

E-mail : [ufcm@cheminotcgt.fr](mailto:ufcm@cheminotcgt.fr)

Site : [www.cheminotcgt.fr](http://www.cheminotcgt.fr)

## Ensuite, notre PDG dévoile d'autres informations dans une interview, donnée à La Tribune, le 31 mars.

A la question : « comment comptez-vous convaincre les cheminots qu'une partie de leur rémunération puisse dépendre des résultats de l'entreprise ? », il répond : « [...] il y a eu 2 veto que je respecte [...] notre entreprise a une politique salariale normale pour 2008, nous avons déjà annoncé 1,8 % d'augmentation générale [...] la participation s'ajoute à la négociation salariale. Il faut le proposer à nouveau et je vais le faire. » **Notons l'étrange conception de la normalité qui se traduit par une perte de pouvoir d'achat compte tenu de l'inflation. Notons aussi les contradictions : je respecte les veto, mais je passe outre !**

A la question : « à la SNCF, les salaires sont inférieurs à ceux du privé. Si partir à 55 ans en retraite n'est plus un argument, comment allez-vous attirer les futurs cheminots ? » **Soulignons la perspicacité du journaliste de La Tribune qui reconnaît ce que la CGT affirme depuis longtemps !** Pour ce qui est de la réponse de M. PEPY, on peut le féliciter pour son art de manier la langue de bois. Sa « réponse » passe par le « projet mobilisateur », le « changement de rythme » pour finir sur le « choc d'envie » qu'il veut créer. Pour ceux qui ne comprendraient pas, **il ne veut pas répondre.** Il illustre parfaitement ce que Coluche tournait en dérision par ses critiques des technocrates, qui, lorsqu'ils ont répondu... se débrouillent pour qu'on ne comprenne plus la question posée. Elle était pourtant simple !

L'entreprise a annoncé sa volonté d'ouvrir des négociations sur une nouvelle grille de salaires. Est-ce que l'entreprise va tenter, à cette occasion, de remettre en question les dernières garanties statutaires d'ancienneté ? Est-ce que l'idée d'augmenter le nombre de Positions de Rémunération, sans mesures réelles de rattrapage, va être proposée comme certains bruits de couloirs le laissent entendre ?

## Avec l'UFCM-CGT, imposons d'autres choix.

**Je souhaite :**

Prendre contact

Me syndiquer

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Établissement : .....



Bulletin à remettre à un militant UFCM-CGT ou  
A renvoyer à la fédération CGT des Cheminots – UFCM-CGT  
263, rue de Paris – Case 456 – 93515 Montreuil Cedex